

N° 7201⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI**relatif à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2017-2021**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Amendements gouvernementaux</i>	
1) Dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (17.11.2017).....	1
2) Texte et commentaire des amendements gouvernementaux	2
3) Texte coordonné.....	7

*

**DÉPÊCHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

(17.11.2017)

Monsieur le Président,

À la demande du Ministre des Finances, j'ai l'honneur de vous saisir d'amendements gouvernementaux au projet de loi sous rubrique.

À cet effet, je vous joins en annexe copie d'une lettre de Monsieur le Ministre des Finances du 15 novembre 2017 concernant les modifications à apporter à la mouture initiale du projet de loi élargé ainsi qu'une version coordonnée tenant compte des amendements projetés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre aux Relations
avec le Parlement,*

Fernand ETGEN

*

TEXTE ET COMMENTAIRE DES AMENDEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Amendement 1 :

Le tableau de l'article 2 du projet de loi est remplacé par le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021
En % du PIB	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
En millions	347	313	357	821	1.078

Amendement 2 :

Le tableau de l'article 3 du projet de loi est remplacé par le tableau suivant :

<i>En % du PIB</i>	2017	2018	2019	2020	2021
– Administration centrale	-1,6%	-1,6%	-1,4%	-0,6%	-0,2%
– Administrations locales	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
– Sécurité sociale	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,4%
– Administrations publiques					
– Solde effectif	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
– Solde structurel	0,6%	0,1%	-0,1%	1,0%	2,0%

Amendement 3 :

Le tableau de l'article 5 du projet de loi est remplacé par le tableau suivant :

	2017 <i>Budget</i>	2018 <i>Projet</i>	2019 <i>Prévisions</i>	2020 <i>Prévisions</i>	2021 <i>Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	13 153,7	13 981,1	14 874,8	15 733,3	16 617,6
Dépenses	12 701,0	13 394,5	13 975,9	14 530,6	15 154,1
Excédents	+452,6	+586,5	+898,9	+1 202,7	+1 463,5
Budget en capital					
Recettes	90,2	83,5	83,6	83,7	97,0
Dépenses	1 393,8	1 635,3	1 812,4	1 827,1	1 829,0
Excédents	-1 303,6	-1 551,8	-1 728,8	-1 743,4	-1 732,0
Budget total					
Recettes	13 243,9	14 064,5	14 958,4	15 817,0	16 714,6
Dépenses	14 094,9	15 029,8	15 788,3	16 357,6	16 983,2
Excédents	-851,0	-965,3	-829,9	-540,6	-268,5

Note : les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Motivation des amendements 1 à 3 :

Ces amendements visent à adapter les tableaux qui figurent aux articles 2, 3, et 5 du projet de loi en vue de tenir compte des modifications de certains projets de loi déjà déposés à la Chambre des Députés ainsi que certaines décisions du Gouvernement en conseil ayant un impact budgétaire.

Il s'agit ainsi plus particulièrement de :

- a) la décision de ne plus prendre en compte les allocations familiales lors de la détermination du revenu du ménage pour l'octroi d'une Allocation de Vie chère ;
- b) la modification du projet de loi relatif au Revenu d'inclusion sociale et portant modification
 1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
 2. de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ;

3. de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;
 4. de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ;
- c) la modification du projet de loi portant
1. modification du Code du Travail ;
 2. abrogation des articles 13 à 18 de la loi modifiée du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales ;
- d) l'inscription d'une dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement (CET) à la section 00.1 – Chambre des Députés du Ministère d'Etat au profit du Centre pour l'égalité de traitement suite au vote du projet de loi 7102 rattachant le CET à la Chambre des Députés à partir du 1er janvier 2018 ;
- e) la décision de modifier la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

*

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		00 – Ministère d'Etat					
		<i>Section 00.1 – Chambre des Députés</i>					
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	–	88	88	88	88
		<i>Total de la section 00.1:</i>	35.491	39.028	40.168	40.120	41.168
		Total du département 00:	201.719	228.017	241.071	250.651	266.059

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
		10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse					
		<i>Section 11.4 – Enfance et Jeunesse – Dépenses générales</i>					
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.880	156.446	161.355	164.582	167.710
		Amendement		+219	+449	+458	+466
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.778	125.856	129.805	132.402	134.917
		Amendement		+83	+265	+270	+275
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.778	125.939	130.070	132.671	135.192
		Amendement					
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.120	19.190	19.792	20.188	20.572
		Amendement		+82	+112	+115	+117
			15.120	19.272	19.905	20.303	20.688
			74.655	78.508	80.972	82.591	84.160
				+55	+169	+172	+175
			74.655	78.563	81.140	82.763	84.336
		<i>Total de la section 11.4</i>	390.434	428.451	441.751	450.584	459.145
		Total du département 10 et 11	2.007.704	2.146.832	2.178.085	2.227.420	2.295.302

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
10.001	06.36	12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région <i>Section 12.0 – Famille et Intégration</i> Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Amendement	88	*	*	*	*
		88	88	-*	-*	-*	-*
		<i>Total de la section 12.0</i>	113.264	120.681	127.082	134.109	140.804
34.010	06.20	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Amendement	172.293	173.912	175.584	176.982	180.360
		172.293	172.293	+3.887	+7.775	+8.800	+9.000
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Amendement	40.160	33.584	33.738	33.895	34.054
		40.160	40.160	+3.500	+3.500	+3.500	+3.500
		<i>Total de la section 12.4</i>	333.992	332.247	339.162	342.424	347.789
43.040	06.20	<i>Section 12.7 – Service national d'action sociale</i> Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	–	1.057	3.465	4.779	4.925
		<i>Total de la section 12.7</i>	4.956	11.794	19.711	26.519	26.869
		Total du département 12	1.575.348	1.630.526	1.655.931	1.678.447	1.704.590

Unité : Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
32.014	06.40	16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire <i>Section 16.0 – Travail. – Dépenses générales</i> Remboursement aux employeurs des frais de salaire pour les jours de congé de paternité accordés aux salariés au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	11.820	11.820	11.820	11.820
		<i>Total de la section 16.0</i>	2.808	14.749	15.413	14.653	14.663
		Total du département 16	595.882	629.907	668.412	703.748	748.439

6

Unité : Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2017	Crédits 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021
42.009		17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale <i>Section 17.5 – Assurance maladie – maternité – dépendance – Caisse nationale de santé</i> Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2017. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) Amendement Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018 . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	3.000	-	-	-
		Total du département 17 et 18	3.062.607	3.283.409	3.455.220	3.632.684	3.832.295

TEXTE COORDONNÉ

Art. 1^{er}. L'objectif budgétaire à moyen terme des Administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des Administrations publiques.

Pour la période 2017 à 2021, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à -0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2. Le solde nominal des Administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2017-2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
En % du PIB	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
En millions d'euros	347	313	357	821	1.078

Art. 3. Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2017 à 2021 :

<i>En % du PIB</i>	2017	2018	2019	2020	2021
– Administration centrale	-1,6%	-1,6%	-1,4%	-0,6%	-0,2%
– Administrations locales	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
– Sécurité sociale	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,4%
– Administrations publiques					
– Solde effectif	0,6%	0,5%	0,6%	1,3%	1,6%
– Solde structurel	0,6%	0,1%	-0,1%	1,0%	2,0%

Art. 4. L'évolution de la dette publique se présente comme suit:

	2017	2018	2019	2020	2021
En % du PIB	23,5%	22,7%	22,5%	22,3%	21,6%
En millions d'euros	12.918,1	13.211,0	13.821,7	14.165,9	14.232,7

Art. 5. L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'Etat est arrêtée comme suit, conformément aux tableaux annexés :

	2017	2018	2019 <i>Prévisions</i>	2020 <i>Prévisions</i>	2021 <i>Prévisions</i>
Budget courant					
Recettes	13.153,7	13.981,1	14.874,8	15.733,3	16.617,6
Dépenses	12.701,0	13.394,5	13.975,9	14.530,6	15.154,1
Excédents	+452,6	+586,5	+898,9	+1.202,7	+1.463,5
Budget en capital					
Recettes	90,2	83,5	83,6	83,7	97,0
Dépenses	1.393,8	1.635,3	1.812,4	1.827,1	1.829,0
Excédents	-1.303,6	-1.551,8	-1.728,8	-1.743,4	-1.732,0
Budget total					
Recettes	13.243,9	14.064,5	14.958,4	15.817,0	16.714,6
Dépenses	14.094,9	15.029,8	15.788,3	16.357,6	16.983,2
Excédents	-851,0	-965,3	-829,9	-540,6	-268,5

Note : les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

